



Réunion du Comité du CTF
Washington D.C. (réunion virtuelle)
Jeudi 27 janvier 2022

**PROPOSITION DE GUICHET OPÉRATIONS
FUTURES DU CTF - RÉSUMÉ**



CLIMATE INVESTMENT FUNDS
1818 H Street NW
Washington, D.C. 20433 USA
T: +1 (202) 458-1801
climateinvestmentfunds.org

CTF/TFC.27/5
January 12, 2022

DÉCISION PROPOSÉE

Le Comité du CTF a examiné le document CTF/TFC.27/5, intitulé *CTF Futures Window Proposal* (projet de guichet Opérations futures du CTF), et accueille favorablement ce document.

Le Comité prend note de la proposition d'affecter les futures ressources annulées à un guichet Opérations futures du CTF, dans le cadre de la phase III du Programme dédié au secteur privé (DPSP III), et approuve ladite proposition avec effet immédiat.

1. Introduction

1. Le Programme dédié au secteur privé (PDSP) au titre du Fonds pour les technologies propres (CTF) est le principal instrument utilisé pour l'affectation des ressources disponibles après l'achèvement de la plupart des plans d'investissement nationaux. Une fois achevée la troisième phase du DPSP (DPSP III) en juin 2020, le Comité du CTF a envisagé d'autoriser l'utilisation des nouvelles ressources annulées mais a reporté sa décision. En juin 2021, le Comité a chargé l'Unité administrative des CIF, en coopération avec les banques multilatérales de développement (BMD), d'élaborer plus avant la proposition en précisant « l'ampleur des cofinancements escomptés du secteur privé ».

2. Justification d'un guichet Opérations futures du CTF

2. Depuis l'achèvement du DPSP III, le CTF a accumulés environ 223 millions de dollars d'opérations annulées dont les ressources n'ont pas encore été débloquées pour de nouvelles opérations et ne peuvent actuellement pas être affectées à d'autres guichets de financement du CTF ni à des programmes au titre du Fonds climatique d'investissement stratégique (SCF).
3. L'Unité administrative des CIF a collaboré avec les BMD pour trouver un moyen d'utiliser les ressources annulées d'une manière qui tire parti du succès des précédents investissements du CTF tout en permettant de répondre aux nouveaux besoins d'investissement dans le domaine des technologies propres. Une solution possible est la création d'un guichet Opérations futures du CTF qui élargirait le DPSP III pour affecter les ressources déjà annulées ou qui pourraient l'être au cours des trois prochaines années (septembre 2021 à septembre 2024) à des opérations de type DPSP et à des projets en préparation au titre du Programme mondial de stockage de l'énergie (GESP) et autres projets non financés dans le cadre d'autres programmes des CIF.
4. Les ressources annulées au titre des opérations du DPSP et des plans d'investissement du CTF serviront à réapprovisionner le nouveau guichet à mesure qu'elles deviennent disponibles. Après avoir reçu l'autorisation initiale d'utiliser les ressources annulées, et conformément à la politique des CIF, les BMD devront envoyer les notes conceptuelles sur les projets au Comité du CTF avant de lui soumettre leurs demandes de financement pour approbation finale.

2.1. Valeur de modèle du DPSP III

5. Les aspects spécifiques du DPSP III renforcés grâce au guichet sont les suivants :
 - a. Objectif et principes – état de préparation, cadrage thématique, innovation, effet de levier, impact ;
 - b. Accès des pays – tous les pays associés aux CIF sont admissibles;

- c. Trois premiers domaines thématiques d'investissement – maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables plus, et transports durables^{2F}¹.
6. Il est justifié de créer un guichet Opérations futures du CTF qui élargira la portée du DPSP III parce que cela permet de bénéficier de l'efficacité administrative des procédures déjà en place pour les BMD et l'Unité administrative des CIF. La création d'un guichet unique peut aider à trouver le juste équilibre entre la demande de ressources pour les investissements plus traditionnels du CTF, l'appui aux projets en préparation au titre du GESP et la demande toujours plus importante pour les nouveaux domaines d'intervention tels que l'électromobilité et l'hydrogène vert.

3. Élargissement des domaines thématiques d'investissement

3.1. Énergies renouvelables Plus

7. Le concept d'énergies renouvelables Plus dans le cadre du DPSP III est apparu avec l'évolution du rôle des financements publics concessionnels dans le secteur Énergies renouvelables Plus, l'objectif étant de développer ce secteur en réduisant les risques associé aux investissements privés et en accroissant la viabilité des financements. Il existe un potentiel pour ce concept dans les pays CIF à faible revenu où les technologies de mise en valeur des énergies renouvelables sont encore peu développées. La production d'énergies renouvelables distribuées et la transformation des déchets en énergie sont pris en compte dans le volet Énergies renouvelables Plus du DPSP III et pourront donc être financées au titre du guichet Opérations futures du CTF.

3.2. Maîtrise de l'énergie

8. La maîtrise de l'énergie au titre du guichet Opérations futures du CTF est un domaine thématique général qui comprend tous les marchés concernés par une meilleure maîtrise de l'énergie (municipalités, entreprises et particuliers). Pour les municipalités, cela comprend l'éclairage public, l'amélioration des services de distribution d'eau, les systèmes de gestion de l'énergie, la trigénération et autres mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique des édifices publics. Pour les entreprises et les particuliers, cela comprend les pompes et les appareils, éclairages et ventilateurs consommant peu d'énergie. Le guichet Opérations futures permettrait également d'attirer l'attention sur les systèmes de refroidissement éco-énergétiques.

3.3. Transports durables

9. Le guichet Opérations futures du CTF pourrait également promouvoir les véhicules électriques et l'hydrogène vert comme combustible pour les transports, ce qui élargirait la portée du domaine thématique des transports durables couvert par le DPSP III. Les technologies financées dans le cadre du DPSP III comprennent notamment les transports

¹ Pour de plus amples informations sur tous ces aspects du DPSP III, voir le projet de programme du CTF dédié au secteur privé, phase III (CTF/TFC.20/5).

publics tels que les services de train et d'autobus rapides, les systèmes de gestion intégrée de la circulation et le Centre intégré de contrôle des opérations (integrated Operations Control Center - IOCC), la logistique verte dans le transport maritime et intermodal, et les autres technologies à faible consommation de combustible et d'énergie.

3.4. Nouvelles technologies propres

10. Les technologies propres susceptibles d'être financées par le CTF ne se limitent pas aux trois catégories susmentionnées. De nouvelles possibilités de fournir des ressources pour le développement décarboné se dessinent. Les secteurs liés à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources, tels que le label vert dans le secteur du bâtiment ou la gestion des eaux usées et des déchets municipaux solides sont des domaines où la demande de financements concessionnels est en pleine croissance. D'autres domaines apparentés aux domaines d'action susmentionnés peuvent être soumis à l'examen du Comité, au cas par cas, pour financement au titre du guichet Opérations futures.

3.5. Autres guichets de financement du CTF

11. Outre les trois domaines d'action du DPSP III, les projets en préparation au titre du GESP² seront également admis à bénéficier de financements au titre du guichet Opérations futures.
12. À ce stade, les nouveaux programmes CIF tels que l'accélération de la sortie du charbon (ACT) et l'intégration des énergies renouvelables (REI) ne seront pas admis à bénéficier de financements. Le Comité pourra revenir sur cette question s'il le souhaite.
13. Les financements concessionnels du CTF peuvent faciliter la participation du secteur privé à trois égards. Premièrement, le déploiement de ressources concessionnelles du CTF peut avoir un effet d'entraînement et attirer les investisseurs privés au niveau des projets. Deuxièmement, les financements du CTF peuvent réduire les coûts technologiques, attirer les pionniers et créer des marchés tout en réduisant les risques associés à ces marchés. Troisièmement, les technologies de mise en valeur des énergies propres appuyées par le guichet Opérations futures du CTF peuvent faciliter l'entrée d'acteurs privés dans un secteur énergétique «défragmenté».
14. Au niveau des projets, les financements du CTF peuvent attirer les investissements privés dans des projets à haut risque qui bénéficient de la participation des BMD. Les dons et garanties du CTF peuvent améliorer les conditions de crédit, les prises de participation peuvent créer de la valeur ajoutée et des capitaux patients (quasi-fonds propres), et les prêts réduisent les risques de trésorerie et encouragent les prêteurs commerciaux à offrir

² Les projets en préparation au titre du GESP et les activités sont décrits dans le document intitulé GESP Indicative Pipeline and Monitoring and Reporting Approach, qui a été approuvé par le Comité du CTF en décembre 2020.

de meilleures conditions. Enfin, la participation des BMD aux opérations peut rassurer les banques locales qui sont moins familiarisées avec le financement de projets énergétiques décarbonés.

15. Les partenariats public-privé (PPP) et les intermédiaires financiers mis en place avec des financements du CTF sont deux modalités qui peuvent contribuer à mobiliser de nouveaux investissements privés. Dans certains cas, les financements concessionnels du CTF alloués au partenaire public d'un PPP peuvent accroître sensiblement la viabilité et la compétitivité commerciales d'un projet, ce qui permet d'attirer d'autres financements privés par actions et obligations.
16. Au niveau du marché, les prêts du CTF accordés à des conditions plus avantageuses que ceux des institutions commerciales indiquent deux choses aux acteurs locaux : i) les projets de technologies propres ne sont pas forcément plus risqués que les autres investissements ; ii) il est possible d'obtenir des prêts à long terme moyennant une bonne évaluation des risques. Une fois mieux familiarisées avec les technologies de mise en valeur des énergies propres, les banques locales pourraient être disposées à accroître leur exposition au marché. Les banques locales des pays dotés de marchés financiers bien développés sont aujourd'hui disposées à fournir des financements, ce qui rend les financements concessionnels inutiles.
17. Un autre effet attendu au niveau du marché est le renforcement des capacités et l'assistance technique, ce qui peut favoriser l'élaboration de politiques d'énergie propre et la réforme du secteur électrique.
18. Enfin, le stockage de l'énergie et les technologies de mise en valeur des énergies renouvelables peuvent fournir aux acteurs privés les infrastructures nécessaires pour pénétrer un secteur énergétique défragmenté une fois que les politiques et réglementations le permettront.



The Climate Investment Funds

The Climate Investment Funds (CIF) were established in 2008 to mobilize resources and trigger investments for low carbon, climate resilient development in select middle and low income countries. To date, 14 contributor countries have pledged funds to CIF that have been channeled for mitigation and adaptation interventions at an unprecedented scale in 72 recipient countries. The CIF is the largest active climate finance mechanism in the world.

THE CLIMATE INVESTMENT FUNDS

c/o The World Bank Group
1818 H Street NW, Washington, D.C. 20433 USA

Telephone: +1 (202) 458-1801
Internet: www.climateinvestmentfunds.org

 @CIF_action  CIFaction

 CIFaction  CIFaction

 CIFaction  @CIF_action